

**Service instructeur**  
Développement Economique et  
Universitaire

N° 2e/39-07

**Service consulté**  
DIF

## **INTERVENTIONS ECONOMIQUES GENERALES**

### **Soutien à l'association GEbosse**

Résumé : L'association GEbosse sollicite le soutien du Département à hauteur de 10 000 € pour faciliter le lancement de son activité.

L'association GEbosse créée en 2006 a pour but d'aider les entreprises adhérentes à mutualiser leurs moyens et gérer leurs besoins en compétences grâce au recours de salariés à temps partagé. Son siège social a été fixé à MULHOUSE, 11 rue du 17 novembre.

La création de ce premier groupement d'employeurs Haut-Rhinois a été portée par le Club des Entreprises pour l'Insertion (CEPI) et la CCI Sud Alsace Mulhouse.

Une quarantaine d'entreprises ont déjà cotisé et plus de quatre vingt entreprises ont manifesté leur intérêt pour ce service.

GEbosse rassemble des entreprises qui souhaitent s'associer pour bénéficier d'une main d'œuvre qualifiée en fonction de leurs besoins et de leurs capacités financières et qui n'ont pas la capacité de recruter seules.

L'objectif est la gestion de compétences partagées pour répondre à des besoins saisonniers récurrents et à des besoins de temps partiel tout en assurant aux salariés un emploi stable avec des contrats à temps plein et à durée indéterminée.

Le CEPI a suivi ce projet dans sa phase opérationnelle et a sollicité le Conseil Général en 2006 pour participer à hauteur de 10 000 € à la mise en place effective du groupement.

Le Département du Haut-Rhin intervenant déjà dans le cadre du plan de revitalisation économique sur une action de communication portant sur la création d'un ou plusieurs groupements d'employeurs complémentaires dans le Haut-Rhin, n'a pas souhaité donner suite à cette sollicitation et c'est finalement le CEPI qui a pris en charge cette dépense.

Le budget prévisionnel de l'association GEbosse pour 2007 est le suivant :

### Dépenses

Achats	2 000 €
Services extérieurs	5 050 €
Autres services extérieurs	9 860 €
Charges de personnel	112 190 €
Dotations aux amortissements	400 €
<b>TOTAL</b>	<b>129 500 €</b>

### Recettes

Prestations de services	69 000 €
DDTEFP – Convention promotion de l'emploi	15 500 €
Maison de l'emploi et de la formation	25 000 €
Conseil Général du Haut-Rhin	12 000 €
Cotisations des adhérents	8 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>129 500 €</b>

Le Département est sollicité à hauteur de 12 000 € pour soutenir l'association dans sa phase de lancement.

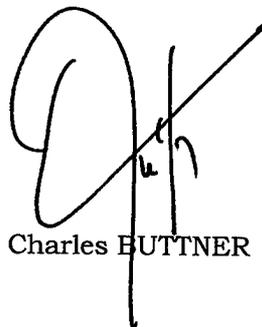
Sachant que ce groupement d'employeurs devrait pouvoir s'autofinancer à terme avec les participations des entreprises adhérentes, une contribution exceptionnelle de 10 000 € pourrait être versée à cet organisme en 2007.

Cette aide départementale serait attribuée dans le cadre des interventions économiques générales et pour lesquelles un crédit de 250 000 € a été prévu au budget primitif 2007.

En conclusion, je vous propose :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant maximum de 10 000 € en faveur de l'association GEbosse au titre de l'exercice 2007
- de prélever la dépense correspondante sur le programme F024, enveloppe 61805, chapitre 65, nature 6574, fonction 90 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER